

SEANCE PUBLIQUE DU 15 JUIN 2016

Date de l'annonce de la séance: 9 juin 2016

Date de la convocation des conseillers: 9 juin 2016

Présents:

FRANK Henri, bourgmestre

HAAG Alex, échevin

KLEIN-UNGEHEUER Alix, échevine

KLEIN-SEIL Henriette, LEHMANN ép. THOSS Marie-Rose, MEHLEN Robert, SCHUMACHER Albert,

SCHRAM-PETRI Alice, conseillers

ROSEN Guy, secrétaire communal f.f.

Absents:

a) excusés : -/-

b) sans motif: -/-

Point de l'ordre du jour : 7
Délibération no. 32-2016

Fixation du prix de vente du bois en long.

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer le prix de vente du bois en long ;

Entendu la proposition du collège des bourgmestre et échevins faite sur avis du 23 mars 2016 du préposé forestier ;

Après avoir délibéré conformément à la loi,

décide à l'unanimité des voix des membres présents,

de fixer le prix de vente du bois en long à 50.- € / m3 ttc.

Ainsi délibéré en séance, date et lieu qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme : Manternach, le 17 juin 2016.

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal f.f.,

